

La transition agroécologique : défis et enjeux

Déclaration du groupe des professions libérales

La loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt a fait du développement des systèmes de production agroécologique l'un des objectifs majeurs des politiques agricoles publiques. Et la saisine du gouvernement nous demande une étude détaillant les conditions et modalités selon lesquelles l'agroécologie peut constituer « une réponse » aux défis auxquels est confrontée notre agriculture.

« Une » réponse : si l'agroécologie peut répondre, c'est en effet plus probablement en apportant « une » réponse, davantage qu'en apportant « la » réponse.

Or c'est bien la question à laquelle confronte l'avis : l'agroécologie fournit-elle la réponse qui justifierait que l'on réoriente l'ensemble des politiques publiques, ou au contraire s'agit-il d'une réponse adaptée à certaines filières, dans certains contextes territoriaux, voire à certains circuits de distribution ?

La première difficulté réside peut-être d'abord dans la présentation des défis auxquels devrait répondre l'agroécologie. Certes, chacun est sensible aux problématiques de santé publique. Mais le tableau qui est dressé dans la première partie de l'avis est particulièrement critique et rend peu compte des efforts accomplis par l'agriculture française pour fournir à la population, dans les contraintes de pouvoir d'achat qui lui étaient imposées, une alimentation de qualité. A trop noircir la présentation des défis, ne risque-t-on pas que la réponse ne soit trop théorique ?

La deuxième difficulté est celle de la définition. Le rapport en énumère plusieurs : il est quelques fois question de science, d'autre fois de pratiques agricoles, de mode de production ou de systèmes de production. Une définition existe dans le Code rural, on sent bien que le législateur lui-même n'a pas pu cerner le concept d'une façon précise. Globale, inclusive, si l'agroécologie reste à définir, c'est que précisément nous manquons de références. Que le rapport ne puisse faire état, en matière de références chiffrées sur les revenus de l'agroécologie, que des seules données du réseau RICAD qui recense les chiffres de 155 fermes du Grand Ouest est symptomatique. Ces données sont tout à fait instructives, mais sont-elles quantitativement suffisantes pour emporter la conviction de toute une population active ?

Là réside une troisième difficulté. Certes l'agroécologie ne peut être que systémique et globale. Mais paradoxalement cela ne doit pas nécessairement induire que l'agroécologie serait justiciable d'une analyse globale. Les expériences décrites sont riches d'enseignement mais sont-elles à ce point exemplaires qu'il faille en conclure qu'une réorganisation d'ensemble des politiques publiques agricoles est opportune, en clair que l'agroécologie ne serait pas seulement une réponse, mais la réponse, et qu'en conséquence devraient être revus les axes de la recherche agronomique et ceux de la formation agricole ? C'est pourtant le sens des préconisations du rapport, qui orientent notamment vers une réorientation des soutiens de l'UE vers l'agroécologie. Pourtant, c'est à juste titre que le rapport souligne les risques que prennent les exploitants qui choisissent d'orienter leur mode de production vers l'agroécologie. Au point que sont préconisées la création d'un fonds de garantie, la rémunération des externalités positives de l'agriculture, et même la création d'une aide alimentaire spécifiquement en lien avec l'agroécologie. Si ces risques existent, et si tant de soutiens périphériques sont proposés, c'est bien que l'analyse des performances de l'agroécologie n'a peut-être pas atteint le point de maturité qui permettrait de l'ériger en nouveau modèle de l'agriculture française.

Il y a lieu de rendre hommage au travail de la rapporteure, qui a su ouvrir de nombreuses pistes de réflexion sur une thématique nouvelle. Mais demeure non résolue pour le groupe des professions libérales la question de savoir s'il est opportun de préconiser une modification aussi profonde des politiques publiques sur la base d'évaluations encore insuffisantes des résultats d'un nouveau mode de production : faute d'avoir la conviction que notre assemblée peut aujourd'hui répondre à cette question, le groupe des professions libérales ne pouvait que s'abstenir lors du vote de ce rapport.